Communes et associations : construire des territoires vivants

Pour les nouvelles équipes municipales, le début de mandat est le moment idéal pour interroger les pratiques, redéfinir les priorités et repenser les relations avec les acteurs du territoire, et notamment le monde associatif.

Communes et associations poursuivent des objectifs communs : renforcer le lien social, encourager l'engagement citoyen, répondre aux besoins des habitants et contribuer à la vitalité des territoires. Le défi consiste désormais à entrer dans une logique de coopération, voire de coconstruction des politiques publiques locales.

Une interdépendance au service de l'intérêt général

Les associations jouent un rôle clé dans les territoires : proches des habitants, elles répondent aux besoins locaux, innovent et contribuent à l'économie (près de 10 % de l'emploi privé). Elles sont aussi des espaces d'engagement citoyen, favorisant la participation, la responsabilité et le pouvoir d'agir.

Les associations jouent un rôle clé dans les territoires : proches des habitants, elles répondent aux besoins locaux, innovent et contribuent à l'économie

Or, l'action associative s'inscrit dans une relation d'interdépendance avec celle des collectivités. Les communes s'appuient sur l'agilité, l'expertise d'usage et la capacité d'engagement des associations pour déployer leurs politiques publiques. En retour, les associations ont besoin d'un cadre favorable, d'un soutien politique, logistique et financier pour consolider leurs actions. L'enjeu est bien de sortir d'une vision réductrice où la collectivité serait un simple guichet de subventions et l'association un opérateur de la politique publique. Il s'agit d'envisager une relation fondée sur la confiance, la reconnaissance mutuelle et le partage des responsabilités.

C'est précisément l'ambition portée par le Réseau national des maisons des associations (RNMA) à travers sa boîte à outils « Communes et associations : pour des territoires vivants ». Pensée comme un cadre stratégique et opérationnel, elle propose aux élus et aux acteurs locaux des repères concrets pour organiser cette transformation.

Observer, coopérer et coconstruire

La boîte à outils du RNMA repose sur une approche structurée autour de trois dimensions complémentaires.

Observer, d'abord, pour construire une connaissance partagée du territoire. Les observatoires locaux de la vie associative (OLVA) permettent de produire des données objectivées sur le tissu associatif : profils, besoins, évolutions. Mais au-delà de l'analyse, ils créent un espace de dialogue entre élus, techniciens, associations et partenaires. Cette mise en commun des regards constitue un socle indispensable pour orienter l'action publique. L'exemple de Montrevault-sur-Èvre (Maine-et-Loire) illustre pleinement cet apport. Dans cette commune nouvelle regroupant onze communes historiques, l'OLVA a permis d'harmoniser les visions, de révéler des dynamiques méconnues et d'identifier les besoins concrets. Des ateliers organisés à la suite de l'enquête ont favorisé les rencontres entre associations et renforcé le sentiment d'appartenance à un territoire commun, tout en consolidant la confiance avec les élus.

Coopérer, ensuite, pour apprendre à travailler ensemble. Le RNMA, en partenariat avec La Fonda, a expérimenté une méthodologie inspirée des démarches d'impact collectif, articulée autour de trois étapes : impulser une dynamique, structurer les modes de fonctionnement et animer la coopération dans la durée. À Mulhouse (Haut-Rhin), cette démarche a permis au Carré des associations (MDA) de structurer une coopération autour des parcours d'engagement des jeunes. En décloisonnant les acteurs et en les impliquant directement dans la gouvernance, la ville a pu proposer des parcours plus lisibles, progressifs et adaptés.

Coconstruire, enfin, en s'appuyant sur des outils concrets de gouvernance partagée. Parmi eux, la charte des engagements réciproques et les conseils locaux de la vie associative (CLVA) jouent un rôle structurant. Ils permettent d'instaurer un cadre clair, de formaliser les engagements de chacun et d'organiser un dialogue pérenne.

Des expériences inspirantes

Plusieurs collectivités se sont déjà engagées dans ces démarches. La ville de Rennes (Ille-et-Vilaine) est pionnière en matière de coconstruction avec les associations. Sa charte des engagements réciproques, signée en 2006 et renouvelée en 2022, s'est

Délivré à 9396153 le 11/6/2026, 9:05:16 AM



traduite concrètement par la codéfinition des critères d'utilité sociale et la mise en place d'une commission mixte pour l'attribution des subventions, renforçant la transparence et la légitimité des décisions.

À Villeurbanne (Rhône), la ville a créé « Le Cocon » (conseil consultatif). Composé de vingt-quatre membres répartis en quatre collèges sectoriels (tirés au sort parmi des volontaires), le conseil fonctionne via des groupes de travail thématiques. Ses membres coorganisent des événements, portent des projets communs et agissent comme un véritable levier de coproduction des politiques publiques locales.

La ville de Montreuil (Seine-Saint-Denis) a, de son côté, mis en place un conseil de la vie associative (CVA) fort de quarante et un membres, dont trente-quatre associations sont directement élues par leurs pairs lors d'une « assemblée générale des associations ». Ce CVA a notamment coconstruit le règlement de la maison des associations et coorganise les grands temps forts de la vie associative de la ville. C'est l'illustration d'un dialogue vivant où la collectivité accepte de partager l'ordre du jour et la mise en œuvre des événements locaux.

Ces expériences démontrent que la coconstruction est non seulement possible, mais qu'elle constitue un levier d'efficacité et de pertinence de l'action publique.

Accompagner et sécuriser la coconstruction

Si ces dynamiques sont prometteuses, elles reposent sur une condition essentielle : l'accompagnement. La coconstruction nécessite du temps, de l'ingénierie et des compétences en animation. Elle suppose également de soutenir la structuration du tissu associatif pour permettre l'émergence d'une parole collective.

Dans ce contexte, les maisons des associations jouent un rôle stratégique. À la fois espaces ressources, lieux de coopération et interfaces entre associations et institutions, elles constituent des leviers essentiels pour faciliter ces démarches et sécuriser les pratiques.

Le début d'un mandat municipal offre une opportunité unique pour poser les bases d'une relation renouvelée entre communes et associations. En s'appuyant sur des outils éprouvés et sur une démarche structurée, les collectivités peuvent dépasser les logiques de gestion pour entrer dans une véritable dynamique de partenariat. Faire le choix de la coconstruction, c'est reconnaître pleinement la place des associations comme coactrices de l'intérêt général. C'est aussi se donner les moyens de construire des politiques publiques plus efficaces, plus légitimes et mieux adaptées aux réalités du terrain. Accompagner, structurer et faire confiance au tissu associatif, c'est, au fond, faire le choix de territoires plus solidaires, plus démocratiques et plus vivants. ●

Sylvain Rigaud, délégué général du RNMA

Délivré à 9396153 le 11/6/2026, 9:05:16 AM